



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37

[mairie-de-lewarde@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-lewarde@wanadoo.fr)

## Arrêté municipal d'occupation du domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu le déclenchement du plan vigipirate en mode « Urgence attentat » le vendredi 13 octobre 2023 suite à l'attentat commis le même jour à Arras,

Considérant qu'il appartient au Maire, sous l'autorité du représentant de l'Etat, de veiller à l'exécution des mesures de sûreté,

Considérant la demande effectuée par Madame Delphine ZAGACKI, représentante de l'association « Pour les Lewardois-e, un nouvel élan » tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer une fresque temporaire, le jeudi 21 mars 2024 dans l'après-midi.

### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup> :

L'association « Pour les Lewardois-e, un nouvel élan » est autorisée à occuper l'espace situé entre les deux écoles, au niveau de la façade du restaurant scolaire afin d'exposer une fresque temporaire le jeudi 21 mars 2024, de 14h à 18h30.

#### Article 2 :

En raison du plan « Vigipirate – urgence attentat », les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. Ils devront également prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'exposition. Ils veilleront à la tranquillité publique, au respect et à l'application des règles du code de la route, devront prendre toutes les mesures de nettoyage, de protection de l'environnement et de sécurité liées à son organisation.

#### Article 4 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

#### Article 5 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et à Madame Delphine ZAGACKI.

#### Article 6 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, ainsi que Madame ZAGACKI, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 14 mars 2024

**Alain BRUNEEL**  
Maire de Lewarde

